

Marc VINCENT
Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves Handicapés
Collège Olivier de Serres
8, allée Jacques Brel 69330 Meyzieu
tel : 06 89 92 88 05
mail: ce.ia69-ersh-meyzieu@ac-lyon.fr

INFORMATION A LA FAMILLE

Démarches à effectuer pour une demande auprès de la MDPH

1. Un dossier complet doit être constitué pour chaque demande de compensation du handicap (pour une première demande, une modification du Projet Personnalisé de la Scolarisation ou le renouvellement de ce projet).

2. Pour vous procurer ce dossier, vous pouvez :

-le télécharger sur le site de la MDPH

-contacter la Maison Départementale du Rhône (MDR) de votre secteur pour qu'on vous l'envoie par courrier

Si vous habitez Meyzieu, Jonage, Jons ou Pusignan :

MAISON DU DEPARTEMENT DU RHONE

24, avenue Lucien Buisson

69330 MEYZIEU

tel : 04 72 45 06 20

3. Vous devez le compléter :

- formulaire de demande

Ne pas oublier de remplir la partie «expression des attentes et des besoins - projet de vie » (page 4)

- certificat médical obligatoire

(selon la situation, il peut être rempli par le médecin traitant, un spécialiste, un psychiatre, le médecin scolaire, etc...)

- copie d'un justificatif de domicile

- photocopie du livret de famille.

- des éléments scolaires :

L'établissement scolaire doit fournir la fiche « GEVASCO »

Ce document peut vous être donné soit par l'établissement scolaire, soit par l'enseignant référent.

La MDPH peut aussi vous demander de fournir un compte rendu et un bilan psychologique.

4. Lorsque le dossier sera complet, vous devrez le retourner à la MDR de votre secteur.

5. Ce dossier sera ensuite acheminé vers la MDPH, qui l'étudiera et vous recevrez une notification des décisions prises par la MDPH.

L'Enseignant Référent reste à votre disposition pour toutes informations ou questions que vous pourriez vous poser.

Vous pouvez aussi le solliciter pour vérifier avec vous que le dossier est bien complet.